



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pédagogie

Question écrite n° 58493

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la non-maîtrise de la lecture par une partie non négligeable de la population. En effet en s'appuyant sur les tests effectués à l'occasion de la Journée de défense et citoyenneté, la direction de l'évaluation du ministère de l'Éducation nationale dénombre seulement 81,8 % de « lecteurs efficaces » en 2013, parmi lesquels il faut retrancher les 10 % qui ne maîtrisent pas l'automatisme de la lecture. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que l'apprentissage de la lecture soit plus efficace.

Texte de la réponse

Le bon usage de la langue française, tout particulièrement la maîtrise des compétences en lecture et en écriture, est un facteur de la réussite scolaire pour les enfants. Pour les jeunes adultes, c'est un déterminant de l'insertion et de la qualité de vie professionnelle, sociale et familiale. Les statistiques réalisées par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), publiées le 22 octobre 2012, font état d'une proportion de 88,4 % des élèves qui maîtrisent les compétences de base en français en CM2. Ils ne sont plus que 72 % et 80 %, respectivement en RRS et Eclair (programme Ecoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite). La note n° 19 de mai 2014 sur l'évolution des acquis des élèves en début de CE2 entre 1999 et 2013 fait ressortir une hausse du pourcentage d'élèves les plus faibles (de 10 % en 1999 à 12,7 % en 2013). En lecture, on constate une stabilité dans les tâches de décodage (avec 89 % de réussite, sans variation) et un affaiblissement en compréhension de texte : 43 % de réussite en 1999 pour 40 % en 2013. Il s'agit de comprendre et d'expliquer les raisons de la baisse du niveau moyen en compréhension de lecture et d'y remédier par des propositions pédagogiques nouvelles. Le ministère en charge de l'éducation nationale est particulièrement vigilant en ce qui concerne les populations les plus exposées au déficit social, environnemental et linguistique. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 constitue précisément une réforme pédagogique qui vise à renforcer l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Celui-ci fait l'objet de propositions de rénovation par le Conseil supérieur des programmes (CSP). Il place la connaissance de la langue française, langue de scolarisation, comme compétence majeure de l'apprentissage. Actuellement, de nombreuses actions sont engagées ou poursuivies pour favoriser l'apprentissage des fondamentaux de la langue, par exemple : - la priorité à l'école primaire, et plus particulièrement à l'école maternelle ; - la mise en oeuvre de la scolarisation des enfants de moins de trois ans, plus précisément en secteur d'éducation prioritaire ; - le dispositif « plus de maîtres que de classes », dont le déploiement à la prochaine rentrée scolaire sera renforcé, notamment en éducation prioritaire ; - la refonte des programmes, à partir des orientations du Conseil supérieur des programmes ; - les nouvelles pistes exploitées dans le domaine du numérique, particulièrement dans le cadre des espaces numériques de travail (ENT), pour apporter des solutions alternatives à la réconciliation avec l'écrit pour ceux qui s'en sont éloignés ; - la refondation de la formation des enseignants dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), qui doit tenir également compte d'une meilleure connaissance du diagnostic des difficultés et des aides les plus appropriées pour améliorer la réussite des élèves. La maîtrise de la langue est une priorité

absolue de l'Ecole : la circulaire de rentrée du 20 mai 2014 insiste sur la maîtrise de la langue et la priorité accordée à son apprentissage. Non seulement les savoirs fondamentaux doivent être apportés aux jeunes, mais également les savoir-faire et les savoir-être propices à l'évolution des potentiels personnels et à l'exercice de la conscience et de la citoyenneté. Cela passe nécessairement par l'apprentissage réussi puis la maîtrise de la langue orale et écrite pour tous.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58493

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5407

Réponse publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10878